

Année scolaire 2020 / 2021 : protocole d'accueil

Rôle de la famille :

- Les familles expliquent aux enfants les gestes barrière et les règles de distanciation sociale.
- Les enfants viennent à l'école avec des mouchoirs jetables. Prévoir une bouteille d'eau pour ne pas boire au robinet.
- Les parents prennent la température de leur enfant à domicile. La limite acceptée est 38°C.
- Il est demandé aux élèves de se laver les mains avant de venir à l'école.
- Toute personne entrant dans l'école doit se désinfecter les mains et porter un masque.

Accueil à l'école :

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire, mais nous devons limiter dans la mesure du possible les regroupements et croisements importants entre élèves et parents. Nous continuerons donc d'appliquer un accueil échelonné des élèves, selon le planning suivant. Il est très important de respecter les horaires pour ne pas perturber les enseignements dans les classes. L'accueil se fera aux deux entrées de l'école (côté rue des pressoirs et côté grande rue). **Les groupes d'élèves iront directement dans les classes, les enseignants ne seront donc pas disponibles pour rencontrer les parents avant la classe.**

Si des fratries rentrent à la même heure de deux côtés différents, les enfants pourront rentrer par le même portail, ils rejoindront directement leur classe dans l'école.

Accueil échelonné

	Accueil/retour portail grande rue	Accueil/retour portail rue des pressoirs
CP Mme MARCOTTE, CE1 B Mme TROCHET,	8h20/11h20 13h20/16h20	
CE2 Mme BUROCHAIN, CM1/CM2 Mme CADOU DAL	8h30 /11h30 13h30/16h30	
CP/CE2 Mme LAMBERT CE1 A Mme BROUILLOU		8h20/11h20 13h20/16h20
CM2 M MARY CM1 Mme DALINO		8h30/11h30 13h30/16h30

- Pour le retour à la maison, l'enseignant accompagne ses élèves jusqu'au portail à l'heure indiquée et confie au personnel municipal les élèves inscrits en cantine ou au périscolaire.

En classe :

- Dans les espaces clos, la distanciation de 1 m n'est plus obligatoire lorsqu'elle ne permet pas d'accueillir tous les élèves. Toutefois, la salle de classe est organisée pour maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Les masques : les enseignants porteront des masques. Les enfants peuvent porter un masque fourni par la famille. Les enseignants ne sont pas tenus de vérifier que le masque est véritablement porté.
- Retour d'un fonctionnement « normal » pour le matériel scolaire : les cartables seront pris par les élèves entre la maison et l'école, correction individuelle des cahiers des élèves...
- Le partage du matériel collectif est autorisé (livres, crayons, ballons...)

– Récréations : le planning des récréations est organisé pour éviter les croisements importants dans les couloirs et les escaliers. Deux services de récréation sont mis en place, avec 4 classes à chaque récréation.

Nettoyage : Le personnel communal procède au nettoyage et à la désinfection des locaux au moins une fois par jour. Les classes sont aérées le matin avant la classe, le midi et pendant les récréations.

Restauration scolaire et accueil périscolaire : La commune organise les modalités du repas avec ses personnels, selon les règles du protocole sanitaire.

Lavage des mains :

Les enfants se laveront les mains a minima :

- avant de rentrer dans les salles de classe,
- avant le repas,
- après être aller aux toilettes,
- en arrivant au domicile.

Certains lavages pourront se faire avec du gel hydroalcoolique (sous surveillance), d'autres avec de l'eau et du savon. Les élèves sont autorisés à apporter leur propre gel. **Ils ne sont pas autorisés à le sortir en récréation.**

Dispositions particulières pour le mardi 1^{er} septembre uniquement

- Port du masque obligatoire pour toutes les personnes de plus de 11 ans. L'accès à la cour ne sera pas autorisé sans masque.
- Les élèves des classes de CP et CP/CE2 seront accueillis sous le préau à 8h45. Ils rentreront en classe avec leur enseignante.
- Les élèves des deux classes de CE1 seront accueillis dans la cour principale à 8h20. Ils rentreront en classe à 8h25.
- Les élèves de CE2, CM1, CM1/CM2 et CM2 seront accueillis dans la cour principale à 8h30. Ils rentreront en classe à 8h35.
- Le planning « accueil échelonné » cité précédemment entre en vigueur dès 11h20 ce jour.
- Merci de transmettre aux enseignants par écrit les dispositions pour ce premier jour (cantine, périscolaire...)

Procédure pour un élève ou un enseignant symptomatique :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un élève :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque dans l'infirmerie si un adulte est disponible pour le surveiller, ou dans l'atelier attenant à la classe de l'enfant. Respect impératif des gestes barrière.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

- Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.
- Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.